

Le Président de l'Université

- Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Université Paris-Panthéon-Assas du 16 décembre 2025 fixant les capacités d'accueil
- Vu le décret n° 2025-929 du 8 septembre 2025 relatif à l'Université Paris-Panthéon-Assas
- Vu les articles L. 712-2, L. 613-1 et D. 911-31 du Code de l'éducation

## ARRÊTE

### Article 1. Composition

Le jury de l'examen du diplôme de la deuxième année du **Master 2 Droit privé parcours Protection de l'enfance (Formation continue)** est composé comme suit :

Madame Carole HARDOUIN-LE GOFF, Maître de conférences - Présidente du jury  
Madame Amandine LAGARDE, Intervenante Professionnelle  
Madame Michèle CREOFF, Intervenante Professionnelle

### Article 2. Publicité


Le présent arrêté fera l'objet d'une publicité sur le site internet de l'Université.

### Article 3. Exécution

Le directeur des études et de la formation ainsi que le directeur général des services sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Président et par délégation

Fait à Paris, le 13 mars 2026

  
Bertrand Crettez  
Vice-président de l'Université  
chargé des affaires générales

Stéphane Braconnier